

MISE EN CONTEXTE

Cette brochure est une initiative du SPPM(CSQ) afin de mieux faire connaître les services des professionnels qui œuvrent au sein des commissions scolaires.

Le Syndicat est un ardent défenseur de la multidisciplinarité au sein du personnel de l'école. C'est la complémentarité de chacun (enseignantes, enseignants, parents, personnel de soutien, personnel professionnel et directions) qui offre les meilleures chances de réussite pour l'élève. Chacun des intervenantes et intervenants y joue un rôle essentiel.

Toutefois, nous observons depuis plusieurs années un déséquilibre structurel car l'ajout de services professionnels a été négligé dans plusieurs commissions scolaires.

Pourtant, les professionnelles et professionnels des services complémentaires sont des acteurs essentiels de l'accompagnement, tant au niveau de la prévention que des mesures universelles, ciblées et spécifiques.

Comme spécialistes, ils proposent la mise en place de pratiques et d'interventions efficaces reconnues par la recherche permettant d'agir sur les difficultés et de répondre aux besoins de l'élève. Cela crée un environnement où les recours aux mesures d'encadrement deviennent moins nécessaires, car les problématiques, leur récurrence et leurs répercussions en sont considérablement atténuées.

Le SPPM(CSQ) représente environ 900 professionnelles et professionnels de l'éducation en Montérégie répartis dans cinq commissions scolaires (CSDGS, CSDHR, CSMV, CSP et CSVT).



*Syndicat des Professionnelles et Professionnels
de la Montérégie (CSQ)*

7500, Chemin Chambly
Saint-Hubert, QC J3Y 3S6
450.462.2581 poste 119
sppmcsq.ca
sppm@lacsq.org



LES ANIMATRICES ET LES ANIMATEURS DE VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE (AVSEC)



QU'EST-CE QUE LE SERVICE D'AVSEC ?

L'animatrice ou l'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC) relève des services complémentaires. Elle ou il a pour mandat d'aider les élèves à explorer leur vie spirituelle, et notamment, à l'actualiser à travers leur engagement dans la communauté. Phénomène unique : l'AVSEC intervient tant au primaire, qu'au secondaire, ainsi que dans les groupes adaptés. C'est un service universel qui, de ce fait, possède une vision unique en éducation.

L'AVSEC travaille de façon systémique avec les différents acteurs de l'équipe-école (élèves, enseignantes, enseignants, directions d'écoles, etc.), mais aussi avec les collectivités.

Comme son offre de service est grande et qu'elle ou il jouit d'une forme d'autonomie dans son travail, celui-ci peut prendre la couleur de chacun des milieux, et s'arrimer au projet éducatif et au plan de réussite, ou à des priorités du secteur d'intervention.

Pour exercer cette profession, il faut posséder minimalement un baccalauréat dans une discipline des sciences humaines. À noter que la variété de parcours académiques et professionnels des travailleuses et des travailleurs de ce corps d'emploi est d'une grande richesse.

SES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

- ◆ L'AVSEC dispense des animations visant à aider l'élève à développer son estime de soi, sa conscience sociale, son identité et le ou la préparer à participer au développement de notre société.
- ◆ Elle ou il doit fréquemment effectuer des recherches et créer du matériel afin d'ajuster ses interventions à des demandes qui, dans une société sans cesse en mutation, évoluent constamment.
- ◆ L'AVSEC travaille sur les thèmes de l'estime de soi, la connaissance de soi et de l'ouverture sur le monde.
- ◆ L'AVSEC crée des opportunités d'engagement communautaire pour amener les élèves à se développer dans l'action, notamment à l'occasion de passages primaire-secondaire ou dans toute autre occasion de s'impliquer.
- ◆ Elle ou il travaille avec des élèves afin de planifier et réaliser des activités dans l'école et dans la communauté. Elles visent à inculquer un savoir-être et un savoir-faire (respect, entraide, travail en équipe). Par exemple : les guignolées, les collectes de sang, les projets de revitalisation de la cour d'école, les campagnes d'Amnistie internationale, les unités de solidarité, etc.
- ◆ L'AVSEC organisent diverses activités qui sont en lien avec les contenus pédagogiques touchés par les enseignantes et les enseignants de diverses disciplines (ex : « commerce équitable » en lien avec les mathématiques, « image corporelle » et éducation physique « Déclaration universelle des droits de l'homme » en histoire.)

DAVANTAGE D'AVSEC DANS VOTRE ÉCOLE PERMETTRAIT...

- ◆ De diminuer le nombre d'écoles et de groupes à desservir pour chaque AVSEC. La présence de chaque AVSEC serait ainsi accrue dans chaque milieu et il ou elle pourrait réaliser pleinement son mandat auprès des élèves;
- ◆ De favoriser le rôle-conseil et l'accompagnement de l'équipe-école, notamment en ce qui concerne l'engagement communautaire;
- ◆ D'exercer une présence signifiante et d'agir auprès des élèves qui vivent des épreuves, de l'isolement ou de l'intimidation. En lien avec les autres membres des services aux élèves, des activités complémentaires de prévention pourraient être offertes en vue de diminuer ces phénomènes;
- ◆ D'organiser des activités conjointes avec d'autres membres du personnel qui répondent aux besoins du milieu;
- ◆ D'avoir une personne-ressource pour mettre en place des projets spontanés suite à des événements reliés à l'actualité ou au vécu de personnes (ex : inondation, feu);
- ◆ D'être davantage associés aux interventions de prévention et au plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation;
- ◆ De mettre en place des groupes de discussions, des activités sur l'heure du midi, de favoriser le développement de la culture générale et la façon de voir le monde.

